

VISITEURS & ACCOMPAGNANTS

* BIENVENUE *

Quelques règles simples : Obligatoires et de bon sens

Je présente mon **Pass sanitaire**

Je porte mon Masque y compris dans les chambres ;

Je désinfecte mes mains au **gel hydro alcoolique** à l'entrée

J'évite de rendre visite si je présente des **symptômes grippaux ou viraux**.

Je respecte les mesures générales en faveur :

- du repos et de l'intimité des malades (limitation du bruit),
- de limitation des risques de contaminations croisées (ne pas s'asseoir sur les lits, sur le sol...),
- de l'organisation des soins (rencontre avec le médecin sur RDV)



HORAIRES DE VISITE

De préférence entre 13H et 18H30 –

L'aménagement d'horaires de visites est possible dans les situations particulières, notamment de soins palliatifs, et sur avis médical.

FREQUENCE ET DUREE DE VISITE

1 visite d'une heure par patient et par jour

Services Hospitalisation complète

Nombre de personnes	En chambre : Limité à 1 personne par patient En chambre maternité : Limité au co-parent et à la fratrie Au-delà : Visite en salon d'accueil, le hall ou à l'extérieur
Visiteur de moins de 13 ans	En chambre : Limité aux enfants, petits-enfants ou fratrie des hospitalisés et sur avis médical Hors chambre : Visite en salon d'accueil ou à l'extérieur possibles
Patient mineur	Présence des 2 parents possible en journée Hébergement de nuit possible pour un seul parent
Aides aux repas	Possibles sur avis du service, à partir de 12H ou après 18H

Services Hospitalisation de jour

En salons communs	Visites non admises, afin de préserver l'intimité et la confidentialité des patients
En chambre	Limité à un accompagnant par patient

Consultations externes - Accueil des accompagnants possible dans les cas suivants

Personnes vulnérables et/ou nécessitant un accompagnement	Limité à 1 accompagnant
Patient mineur	Accompagnement possible des deux parents

Accueil aux urgences - Accueil des accompagnants limité

Personnes vulnérables et/ou nécessitant un accompagnement et/ou dans l'impossibilité de s'exprimer et/ou mineur de plus de 13 ans	Limité à 1 accompagnant jusqu'à l'accueil administratif Attente en salle d'attente sur avis médical. Accompagnement possible en salle de soins sur avis médical
Patient mineur de moins de 13 ans	Limité à 1 accompagnant en salle d'attente Accompagnement possible en salle de soins sur avis médical

Calme et courtoisie :

L'ensemble du personnel vous doit respect et courtoisie. C'est une obligation qui s'impose à tous. Ils sont en droit d'en attendre de même de votre part. Merci pour eux.

Si vous avez besoin de compléments d'informations, n'hésitez pas à contacter le service

Continuons ensemble

Merci de votre soutien

La direction et l'ensemble du personnel